



Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2017 :

Retour sur 70 ans d'analyse des politiques de développement

Aperçu général*

Résumé

L'édition 2017 de l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* revient sur les 70 ans d'histoire de cette publication phare, qui est le plus ancien des rapports de ce type à publication régulière. L'objectif est de tirer du passé des enseignements utiles à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Depuis sept décennies, les analyses présentées dans cette publication privilégient une conception du développement qui considère celui-ci comme un processus de transformation structurelle induit par les décisions prises au niveau national et influencé par le contexte économique mondial.

La dernière édition de l'*Étude* met en avant l'importance pour le développement durable de la stabilité de l'économie mondiale, assurée par des actions concertées de l'ensemble des pays, du bon fonctionnement des systèmes commerciaux et monétaires internationaux, du respect de la marge de manœuvre décisionnelle des États, de la solidarité internationale et du renforcement des capacités nationales de planification du développement.

* Le présent aperçu est un résumé des principales conclusions présentées dans l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2017*.



Dans un contexte de faible croissance mondiale, il est urgent d'améliorer les moyens disponibles pour engager les actions concertées indispensables à la reprise d'une solide croissance de l'économie, favorisant la création d'emplois et le développement social, conformément au programme mondial de développement durable.

I. Introduction

L'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2017* passe en revue les analyses du développement présentées ces 70 dernières années dans les différentes éditions de la publication (ci-après dénommées « l'*Étude* »)¹. L'objectif est de tirer du passé des idées et enseignements utiles à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030². Ce bilan est particulièrement pertinent aujourd'hui, au moment où les pays du monde s'appêtent à mettre un œuvre un programme ambitieux visant à « transformer notre monde » pour parvenir au développement durable.

Publiée pour la première fois en 1947, l'*Étude* fut pendant longtemps la seule publication visant à analyser, sur une base annuelle, l'évolution de l'économie et du développement dans le monde, et à en rendre compte. Ce n'est qu'en 1978 que la Banque mondiale publia un autre rapport similaire, à savoir le premier *Rapport sur le développement dans le monde*. Conformément au mandat défini en 1947, l'étude présente des analyses des conditions de l'économie mondiale, conformément à l'Article 55 de la Charte, où les Nations Unies s'engagent à favoriser « la solution des problèmes internationaux dans le domaine économique » ainsi que « le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ».

En 2015, la communauté mondiale a adopté, par la voix de l'Assemblée générale, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'éliminer la pauvreté et d'améliorer les conditions sociales, tout en préservant l'environnement. Au même titre que le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)³, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)⁴ et l'Accord de Paris⁵, le Programme 2030 symbolise l'engagement de la communauté internationale à l'égard de l'élimination de la pauvreté, du développement humain et de la durabilité environnementale.

L'adoption des objectifs de développement durable a remis au cœur du débat le souci d'équilibre entre les différents aspects du développement qui caractérisait auparavant le programme de l'ONU en matière de développement, en particulier les Stratégies internationales du développement des Décennies des Nations Unies pour le développement. La transition vers le développement durable nécessitera des changements structurels profonds et un renforcement des liens entre, d'une part, la croissance économique et, d'autre part, le développement humain et l'environnement. Sur le plan strictement économique, des transformations structurelles seront requises pour diversifier les économies et accroître les gains de

¹ Le titre de l'*Étude* a changé plusieurs fois au cours des 70 années considérées. En 1947, elle était intitulée *Rapport sur l'économie*; et de 1948 à 1954, *Rapport sur l'économie mondiale*. En 1955, elle a été rebaptisée *Étude sur l'économie mondiale*. Depuis 1994, elle est intitulée *L'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde*. Enfin, 1999 a marqué le lancement d'une publication parallèle intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, qui porte sur les tendances macroéconomiques. Dans le présent aperçu, le terme « *Étude* » désigne l'un ou l'autre de ces rapports.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale du 25 septembre 2015.

³ Adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015 et joint en annexe.

⁴ Adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/283 du 3 juin 2015 et joint en annexe II.

⁵ Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

productivité dans les secteurs agricole et industriel de manière à favoriser la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie, conformément aux objectifs de développement durable n° 8 et 9. Pour les pays les moins avancés, il importe tout particulièrement d'accélérer le passage à une croissance économique rapide et soutenue. Ces préoccupations, qui figuraient en bonne place dans les analyses présentées dans les précédentes éditions, ont aussi inspiré l'élaboration des Stratégies internationales du développement des Décennies des Nations Unies pour le développement.

Les enseignements tirés de plus de 70 ans d'analyses systématiques des politiques économiques et des politiques de développement mondiales sont autant d'orientations utiles à la mise en œuvre des stratégies de développement durable. Ils permettent de mettre en lumière les stratégies et les politiques qui ont contribué au développement par le passé, mais aussi les domaines où des problèmes demeurent. L'amélioration de la coordination internationale, en particulier, doit se voir accorder une plus grande attention afin d'établir des conditions propices à la stabilité de la croissance de l'économie mondiale, au dynamisme du système commercial multilatéral et à l'accroissement des flux de ressources financières à l'appui du développement. Il est essentiel de créer un environnement favorable au développement afin que les États disposent d'une marge de manœuvre décisionnelle suffisante pour appliquer des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable, conformément à la cible 17 de l'objectif de développement durable n° 15. La synthèse des réflexions sur le développement proposées dans les précédentes éditions de l'*Étude* contribuera au débat sur ces questions.

Depuis 70 ans, l'*Étude* privilégie une conception plus large du développement, mettant en avant l'importance de la transformation structurelle de l'économie, du progrès du développement social et de la sauvegarde de l'environnement. Dans ce cadre, ses auteurs non seulement se sont toujours attachés à souligner l'interdépendance toujours plus forte entre les États et à plaider pour la création des institutions nécessaires à l'échelon mondial pour corriger les déséquilibres économiques et financiers menaçant souvent la croissance et le développement, mais ils ont aussi prôné sans relâche l'accélération des transferts de ressources financières et technologiques des pays développés aux pays en développement. L'*Étude* a apporté une contribution unique à la mise en évidence du problème des transferts de ressources négatifs des pays développés aux pays en développement et s'est élevée contre la financiarisation excessive des économies. Par exemple, elle avait prévu avec une longueur d'avance le risque d'une crise financière mondiale et présenté des propositions détaillées concernant les politiques concertées à mettre en œuvre à l'échelon mondial pour redynamiser la croissance de l'économie mondiale, affaiblie par une telle crise. Ces dernières années, elle a présenté des analyses exhaustives des moyens d'intégrer efficacement les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

La partie II ci-après est consacrée à la tendance de longue date au renforcement de l'intégration et de l'interdépendance de l'économie mondiale et aux principaux messages à retenir des analyses présentées dans l'*Étude* ces 70 dernières années. La partie III contient une brève présentation de l'évolution du programme de l'ONU en matière de développement et des messages clefs de l'*Étude* concernant le concept de développement et le rôle de l'État et de la planification stratégique dans le développement durable. La partie IV porte sur l'état actuel de l'économie mondiale et met en exergue quatre domaines de préoccupation où il

convient de redresser la situation pour favoriser le développement durable, à savoir : la croissance économique, les marchés du travail, l'investissement et le commerce et le financement du développement. La partie V propose quelques réflexions finales sur les contributions apportées par l'*Étude*.

II. Renforcement de la coordination internationale dans un monde interdépendant

L'interdépendance croissante de l'économie mondiale et, par conséquent, l'importance grandissante de la coordination internationale pour assurer une croissance et un développement durables figurent parmi les grandes questions examinées dans les différentes éditions de l'*Étude*.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'intégration économique mondiale s'est accélérée, dopée en grande partie par l'expansion des flux commerciaux et financiers transfrontaliers. L'interdépendance croissante entre les pays a eu une incidence considérable sur les activités de production et les activités financières partout dans le monde. La part du commerce extérieur dans le revenu national a progressé dans la plupart des pays et la libéralisation financière a facilité l'accès aux marchés internationaux de capitaux, contribuant ainsi à la croissance économique de nombreux pays en développement.

Néanmoins, la plus forte implication dans le fonctionnement de l'économie mondiale a aussi généré une plus grande incertitude. Dans le domaine du commerce, si l'accès plus large aux marchés a favorisé l'accélération de la croissance économique et la création d'emplois, il a également rendu les pays plus vulnérables face à l'instabilité des flux transfrontaliers de biens et de services et conduit au déplacement de la main-d'œuvre dans les secteurs moins concurrentiels. L'instabilité des prix des produits de base est un problème récurrent, comme l'atteste l'*Étude* dès ses éditions des années 50. Plus récemment, les déplacements rapides de la production et de la main d'œuvre d'un pays à l'autre ont eu des effets économiques sociaux et politiques visibles dans le monde entier, notamment dans les pays développés.

Avec la mondialisation commerciale et financière, des accords internationaux et des institutions mondiales ont vu le jour et évolué et un large système multilatéral de coopération mondiale a été établi. Toutefois, comme il ressort de l'*Étude*, la création d'institutions chargées d'assurer la gouvernance n'a pas suivi le rythme de l'intégration économique au niveau mondial. Le cadre institutionnel actuel a parfois été incapable d'anticiper et de résorber les déséquilibres sous-jacents des flux transfrontaliers.

Au fil des périodes, l'*Étude* a permis de confirmer l'existence troublante d'un flux d'épargne des pays en développement vers les pays développés. Ce phénomène tient à plusieurs facteurs, notamment les différences de rendement corrigé du risque entre les pays, la variation des anticipations en matière de taux de change et l'accumulation de réserves de change de précaution. Le déséquilibre observé de longue date dans les flux d'épargne a contribué à restreindre les investissements dans les infrastructures et le développement humain, en particulier dans les pays pauvres en développement. À plusieurs reprises, ces flux de ressources en sens inverse ont aussi joué un rôle dans le déclenchement de crises financières mondiales

et régionales, avec des conséquences économiques et sociales considérables pour les pays en développement.

Lorsqu'elles ont pu être coordonnées de façon satisfaisante à l'échelon mondial, les réponses apportées à ces situations de crise ont eu des retombées extrêmement positives, permettant un redressement et une croissance plus rapides. Après la Seconde Guerre mondiale, dans un effort remarquable, l'aide internationale a été mobilisée pour reconstruire les pays d'Europe occidentale. Pendant cette période, la communauté internationale a également créé plusieurs institutions mondiales chargées de régir le système monétaire et de paiements internationaux. En revanche, dans les années 80, l'absence de mécanismes internationaux à même de résoudre les déséquilibres mondiaux et les problèmes de dette et l'imposition douloureuse de programmes de libéralisation, de privatisation et d'austérité budgétaire ont fait perdre au moins une décennie de développement à de nombreux pays d'Amérique latine et d'Afrique.

Principaux enseignements tirés de l'étude

L'intégration mondiale nécessite une coordination mondiale des politiques

Dès la première édition, publiée en janvier 1948⁶, les auteurs de l'étude ont expressément reconnu la nécessité de prendre des mesures concertées à l'échelon international pour accélérer la croissance de la production mondiale, faciliter les flux de biens et de services entre les pays et favoriser une utilisation efficace des ressources dans chaque pays, dans le contexte de l'expansion et de l'intégration de l'économie mondiale et dans le souci de promouvoir « le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social », conformément à l'Article 55 de la Charte des Nations Unies.

Dans les années 70 et 80, le manque d'efficacité de la coopération internationale a entraîné une hausse de l'inflation et une instabilité macroéconomique qui, à leur tour, ont provoqué une aggravation du chômage dans les pays développés et, comme indiqué ci-dessus, fait perdre au moins une décennie de développement aux principales régions du monde. Au cours de ces deux décennies, les auteurs de l'étude ont défendu l'idée d'une coordination économique internationale et, en 1983, ils ont observé que « le renforcement de la coopération économique internationale s'impose à tous pour assurer un relèvement durable de l'économie mondiale »⁷.

Depuis les années 90, l'intégration de l'économie mondiale s'est clairement faite plus rapidement que la création des institutions et mécanismes mondiaux chargés d'assurer la bonne gouvernance du système économique mondial. Au début des années 2000, l'absence de mécanismes internationaux en mesure de coordonner efficacement les politiques macroéconomiques et les profonds dysfonctionnements de l'architecture financière internationale ont nourri les grands déséquilibres qui ont conduit à la crise financière mondiale de 2008.

⁶ Nations Unies, Département des affaires économiques, *Economic Report: Salient Features of the World Economic Situation 1945-47* (Lake Success, New York, janvier 1948).

⁷ *Étude sur l'économie mondiale, 1983: Tendances et politiques économiques actuelles dans le monde* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.83.II.C.1), p. 18.

Les auteurs de l'étude ont maintes fois souligné la nécessité de créer, comme le prévoit la cible 13 de l'objectif de développement durable n° 17, des mécanismes internationaux en mesure de coordonner les politiques, dans lesquels les pays en développement seraient dûment représentés. Cet impératif est clairement énoncé dans la cible 16.8, qui vise à « élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial ».

Veiller à la stabilité du système monétaire et commercial international

Les fortes fluctuations des prix des produits de base sont une préoccupation régulièrement reprise dans l'étude. L'absence de mécanismes à même de maîtriser ces fluctuations ainsi que les variations correspondantes des recettes en devises caractérisent l'économie mondiale depuis l'après-guerre et continuent de poser problème aujourd'hui. Les fluctuations excessives des prix des produits de base compromettent le développement, compte tenu notamment des effets disproportionnés qu'elles ont sur le revenu, la santé et la situation nutritionnelle des consommateurs pauvres et des petits exploitants agricoles. Plusieurs recommandations ont été formulées dans le cadre de l'étude, notamment celle de créer un fonds international de stabilisation des prix des produits de base qui aurait pour objectif d'aider les pays à faible revenu à faire face à ces fluctuations. Ces propositions sont parfaitement adaptées au contexte actuel, où l'on assiste, par exemple, à une baisse brutale des prix des produits de base après leur envolée au cours des premières années du vingt et unième siècle.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, les auteurs de l'étude ont toujours plaidé en faveur du multilatéralisme et mis en garde contre les dangers que représente le protectionnisme pour répondre à l'augmentation des déficits commerciaux. Les risques de protectionnisme sont un important sujet de préoccupation dans presque toutes les éditions de l'étude publiées dans les années 80. Ainsi l'*Étude sur l'économie mondiale, 1981-1982*⁸ souligne que l'économie mondiale a évité les « conflits commerciaux qui ont marqué les années 20 et 30 », que la libéralisation des échanges s'est poursuivie sur certains fronts et que le ralentissement de la croissance économique des pays industriels depuis le milieu des années 70 s'est accompagné d'une « accentuation du protectionnisme et du recours de plus en plus marqué à des accords commerciaux destinés à alléger les tensions intérieures » (p. 93). Plus récemment, les auteurs ont dénoncé le risque que le protectionnisme ne conduise à ralentir la productivité, la croissance économique et la diffusion des technologies.

Le cadre monétaire international créé après l'effondrement du système de Bretton Woods dans les années 70 s'est révélé instable et vulnérable face aux crises. Le système monétaire international reste centré sur le dollar des États-Unis et ne comporte aucun mécanisme permettant de réduire méthodiquement les déséquilibres mondiaux qui apparaissent lorsque des crises éclatent. A des périodes différentes, les auteurs de l'étude ont fait des propositions en vue de deux réformes du système financier mondial : la première concernait la nécessité de rendre le système financier mondial moins tributaire d'une seule monnaie et de l'adosser davantage à des fonds de réserve communs et à des liquidités internationales plus importantes. La seconde visait la mise en place d'une régulation et d'une supervision financières efficaces, afin de se prémunir contre la spéculation et les bulles financières. Les

⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.II.C.1.

auteurs, après avoir longuement évoqué ces questions, ont considéré que, pour améliorer la gouvernance économique et financière mondiale, il fallait impérativement avoir une volonté politique forte et une vision commune du développement, mais également s'engager à équilibrer les responsabilités de l'ajustement entre les pays en fonction de leur niveau de développement.

Respect de la marge décisionnelle des États

Pour favoriser le redressement économique et le développement en période de crise et d'ajustement majeur, il est essentiel de faire preuve de souplesse. Au début des années 50, les pays européens ont bénéficié d'un délai supplémentaire pour éliminer progressivement les restrictions de change et établir la convertibilité des monnaies dans leurs transactions courantes, deux obligations imposées par les Statuts du Fonds monétaire international (FMI). La souplesse dont a fait preuve le FMI en accordant aux pays le temps nécessaire pour se conformer à ces exigences a été déterminante dans leur réussite, puisqu'en 1958, la plupart des pays d'Europe occidentale étaient effectivement parvenus à remplir ces deux objectifs.

Dans les années 50, la souplesse en matière d'allègement de la dette (qui a bénéficié à l'Europe et à l'Amérique latine) a contribué au redressement et à une croissance rapide. À l'opposé, la réponse internationale apportée aux crises de la dette dans les années 80 a fragilisé, voire annulé, les avancées économiques et sociales (dans certains pays d'Amérique latine et d'Afrique). L'austérité budgétaire, qui fait partie des conditions strictes dont est assortie la restructuration de la dette en vertu du Consensus de Washington, a réduit la marge de manœuvre décisionnelle dont disposaient les pays pour résorber progressivement leur dette extérieure et rétablir l'équilibre de leurs économies tout en respectant leurs priorités et contextes nationaux. En outre, alors que les créanciers, en se montrant plus souples, auraient pu contribuer à répartir plus équitablement les coûts de résolution des crises de la dette, l'absence d'un mécanisme de renégociation de la dette a conduit à faire peser l'intégralité des coûts d'ajustement sur les pays débiteurs, d'où une décennie de développement perdue dans les années 80 et au début des années 90 pour de nombreux pays.

De même, les problèmes plus récents survenus en Grèce et dans d'autres pays lourdement endettés ont conduit à s'interroger sur la nécessité de laisser aux pays la marge de manœuvre décisionnelle dont ils ont besoin pour atténuer leurs déséquilibres économiques. Les auteurs de l'étude, tout en plaidant en faveur d'un ajustement des pays déficitaires comme des pays excédentaires, ont appelé à prendre dûment en compte les coûts sociaux des politiques visant à réduire fortement les déficits.

L'application d'un programme ambitieux de développement durable nécessite donc de laisser aux pays à la fois une plus grande marge de manœuvre pour qu'ils puissent déterminer les politiques les mieux adaptées à leur situation et une plus grande souplesse pour leur permettre de se relever, de façon méthodique, d'une crise économique, comme le prévoit la cible 15 de l'objectif de développement durable 17.

La solidarité internationale peut jouer un rôle important

La solidarité internationale a joué un rôle important dans le développement et la reconstruction. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les pays d'Europe

occidentale ont reçu chaque année entre 1948 et 1952 des ressources équivalent à 1 % du produit national brut (PNB) des États-Unis, dans le cadre du Programme de reconstruction de l'Europe, plus connu sous le nom de « Plan Marshall ». Ce généreux soutien financier et la flexibilité dans la conformité avec les engagements internationaux leur ont permis de renouer avec la stabilité financière, d'allouer plus efficacement les ressources et d'accélérer la libéralisation des échanges. Ensemble, ces facteurs ont contribué à la longue période de prospérité économique communément appelée « âge d'or du capitalisme ».

L'aide publique au développement (APD) a été très précieuse pour soutenir les efforts de développement des pays en développement; elle a eu également d'importantes retombées, en facilitant l'intégration dynamique des pays dans l'économie mondiale. L'impulsion politique qui a permis d'accélérer les apports d'APD s'est enclenchée peu après que les objectifs du Millénaire pour le développement eurent été convenus en septembre 2000. Elle n'a cessé de se renforcer après la reconnaissance explicite, dans le cadre du Consensus de Monterrey de 2002, de la nécessité d'une augmentation « importante » de l'APD.⁹ Cependant, on est encore loin l'objectif établi de longue date d'une aide publique au développement équivalent à 0,7 % du produit national brut des pays développés. Cet objectif figure parmi les engagements énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, au titre de la cible 2 de l'objectif de développement durable 17.

S'agissant plus particulièrement du financement des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, les auteurs de l'étude s'inquiètent de la non-additionnalité des flux financiers, considérant que les contributions destinées à lutter contre les changements climatiques détournent les ressources des projets traditionnels de développement. Dans l'édition de 2012¹⁰, après avoir analysé plusieurs propositions favorables à la mobilisation des centaines de milliards de dollars nécessaires pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, ils concluent qu'il est effectivement possible de réunir des ressources bien plus importantes à partir de sources publiques et privées. Or, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans la préface du volume, pour assurer la viabilité de ces ressources, il est indispensable de s'appuyer sur un accord international solide et sur des mécanismes de gouvernance à même de gérer efficacement les ressources supplémentaires allouées au développement et aux biens publics mondiaux.

Pour concrétiser les objectifs du développement durable, il faudra impérativement renforcer la volonté politique et les mécanismes de gouvernance indispensables pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

⁹ Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution I, annexe, par. 41.

¹⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.II.C.1.

III. Évolution du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies

L'*Étude*, établie pour la première fois au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et publiée régulièrement depuis, est la plus ancienne des publications consacrées au suivi et à l'analyse de l'activité économique et du développement à l'échelle mondiale, et également à la formulation de recommandations d'action sur différentes questions. Elle fait suite à l'adoption, le 31 octobre 1947, de la résolution 118 (II) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a recommandé au Conseil économique et social :

« a) D'examiner, une fois par an, et à tout autre intervalle s'il le juge opportun, une étude sur la situation et les tendances du moment de l'économie mondiale, en tenant compte de la charge qui lui incombe, aux termes de l'Article 55 de la Charte, de favoriser la solution des problèmes internationaux dans le domaine économique, le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social,

b) De procéder, au cours de cet examen, à une analyse des principaux déséquilibres dans les besoins et dans les ressources de l'économie mondiale,

c) De faire des recommandations au sujet des mesures que devraient prendre l'Assemblée générale, les Membres des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées ».

Conformément à ce mandat, l'*Étude* a proposé des analyses et des conseils pratiques destinés à éclairer les débats internationaux sur le développement et à faire face aux enjeux de mise en œuvre du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies. La présente partie donne un bref aperçu de l'évolution dudit programme, faisant une place particulière aux Décennies des Nations Unies pour le développement ainsi qu'aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs de développement durable, adoptés plus récemment. Elle retrace le contexte historique des analyses de fond menées dans le cadre de l'*Étude*.

Les première, deuxième, troisième et quatrième Décennies des Nations Unies pour le développement ont couvert les années 1961 à 1970, 1971 à 1980, 1981 à 1990 et 1991 à 2000, respectivement. La Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/2 du 8 septembre 2000, a débouché sur la formulation des objectifs du Millénaire pour le développement pour la période 2000-2015. Quant aux objectifs de développement durable, adoptés en 2015 et assortis de cibles spécifiques à atteindre d'ici à 2030, ils sont le fruit d'un engagement universel en faveur du développement durable auquel la résolution 70/1 de l'Assemblée générale a donné forme.

Les quatre Décennies des Nations Unies pour le développement

Le terme « développement », tel qu'employé dans l'*Étude* dès les premières éditions, signifie au sens large « croissance et changement ». Cette notion va bien au-delà de la seule croissance économique et englobe le processus de « changement structurel », ou « transformation structurelle », nécessaire pour que l'essor économique se traduise par le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des

conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social, comme le prescrit la Charte des Nations Unies.

Au fil des années, cette acception large du développement s'est imposée dans le programme de développement de l'Organisation des Nations Unies, l'accent étant mis sur les politiques sociales et le développement humain en tant qu'objectifs ultimes de la politique de développement. S'agissant du développement social, chaque nouvelle Décennie intégrait toujours plus d'objectifs dans ce domaine afin, entre autres, d'intensifier la lutte contre la pauvreté, la faim, la malnutrition, l'analphabétisme, le manque de logements sûrs et abordables et les maladies. La promotion de l'éducation en général, et de la formation professionnelle et technique en particulier, était également au centre des quatre Décennies pour le développement.

Les enjeux environnementaux du développement ont été pris en considération pour la première fois dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (1971-1980), adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV) du 24 octobre 1970. Dans le cadre de cette Stratégie, les gouvernements se sont engagés à « intensifie[r] les efforts nationaux et internationaux pour arrêter la détérioration de l'environnement » et à « prendre des mesures en vue de l'améliorer » (par. 72). Les Stratégies internationales pour les Décennies suivantes ont également mis en relief la nécessité de veiller à la viabilité de l'environnement, leur champ d'action ayant été élargi à des problèmes tels que la pollution, la déforestation, la désertification et la dégradation des sols.

Au fil du temps, la définition du développement retenue dans le cadre du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies s'est précisée et s'est étendue au-delà de la seule croissance économique, même s'il a été reconnu que la croissance économique permettait aux pays d'augmenter les ressources à leur disposition pour satisfaire les besoins humains. L'importance de l'économie ne faisait plus aucun doute après que les Stratégies internationales du développement eurent intégré des objectifs chiffrés, notamment en matière de croissance, d'économies, d'investissements, de volume d'exportation et de participation au commerce international. En outre, il a été souligné que l'industrialisation, la diversification économique et la productivité de l'agriculture étaient essentielles pour développer l'économie et réduire la pauvreté.

Les inégalités ont également été un thème récurrent des Décennies des Nations Unies pour le développement. Dans le cadre de la Stratégie pour la première Décennie, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1710 (XVI) du 19 décembre 1961, il était déjà constaté avec préoccupation que les inégalités de revenu entre pays développés et pays en développement se creusaient (voir, par exemple, le quatrième alinéa du préambule de ladite résolution). Par ailleurs, la répartition inégale des ressources au sein même des pays a été mise en évidence dès 1970, lorsque l'Assemblée générale a déclaré, dans la stratégie pour la deuxième Décennie, que « le but ultime du développement [était] d'offrir des occasions toujours plus grandes d'amélioration des conditions de vie pour tous » (par. 18), et qu'il était « essentiel d'assurer une répartition plus équitable des revenus et de la richesse ». En particulier, l'Assemblée a demandé que les disparités « régionales, sectorielles [et] sociales » (ibid.) soient atténuées de manière significative.

Au cours des quatre Décennies, le développement a toujours été considéré comme une entreprise de longue haleine nécessitant des politiques concertées, conjuguées à une forte mobilisation des ressources à l'échelle nationale et appuyées par des engagements internationaux. L'un des objectifs centraux des Décennies, dont les stratégies tenaient compte des liens existant entre les différentes dimensions du développement, était d'élaborer des plans nationaux à la fois intégrés et adaptés à la structure socioéconomique et au niveau de développement de chaque pays. Quant au financement du développement, si l'Assemblée générale a affirmé dans les différentes stratégies qu'il incombait au premier chef aux pays en développement, elle a également souligné que les ressources financières extérieures – tant publiques que privées – étaient importantes. Dans chacune des stratégies, à l'exception de la Stratégie pour la première Décennie, elle a notamment recommandé aux pays développés de consacrer au moins 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD).

En ce qui concernait le resserrement de la coopération internationale, chacune des Stratégies pour les Décennies des Nations Unies pour le développement a prôné le renforcement de la collaboration internationale et de la coordination des politiques pour appuyer les efforts nationaux de développement. Dans sa résolution 1710 (XVI), l'Assemblée générale s'est dit « convaincue qu'une action concertée [était] nécessaire pour montrer que les États Membres [étaient] résolus à donner une impulsion nouvelle à la coopération économique internationale » (sixième alinéa du préambule). Elle a réitéré cette position au cours des Décennies suivantes, plaidant dans chaque stratégie pour une coopération internationale efficace dans une multitude de domaines tels que le commerce, le financement du développement, les services sociaux de base, la protection de l'environnement, la recherche et le progrès technologique. Par ailleurs, elle a pris dûment conscience de la nécessité de fournir une assistance spéciale aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral dans nombre de ces domaines ainsi que d'apporter un soutien accru aux pays en développement pour qu'ils puissent se doter de moyens technologiques, développer leurs infrastructures, renforcer les mécanismes de planification visant à mettre en œuvre des plans nationaux de développement et améliorer leurs statistiques.

Les objectifs du Millénaire pour le développement

Tandis que les Stratégies internationales du développement pour les quatre Décennies avaient en commun de porter sur toutes les dimensions du développement, les objectifs du Millénaire pour le développement sont nés de la volonté de mettre l'accent sur les problèmes de développement humain, jugés alors comme particulièrement pressants. Dans une large mesure, ce recentrage des priorités du programme de développement était une réaction à l'expérience des années 80 et du début des années 90, qualifiées de « décennie perdue » pour de nombreux pays en développement, principalement en Afrique et en Amérique latine, où la croissance économique privilégiée par les politiques n'a pas conduit à une réduction de la pauvreté ou au progrès du développement humain. La formulation des objectifs du Millénaire pour le développement faisait écho aux préoccupations qui ont été exprimées à l'occasion de divers sommets et conférences internationales organisés par les Nations Unies dans les années 80 et 90 pour faire le point sur le développement humain et qui ont permis de faire de la lutte contre la pauvreté et la

faim l'une des priorités du programme de développement de l'Organisation, au même titre que l'éducation, l'égalité des sexes et la santé.

Les objectifs du Millénaire pour le développement, résolument axés sur les pauvres, offraient de par leur pluralité une perspective intégrée de la mise en œuvre du programme de développement social, mais ils accordaient une importance moindre à l'environnement et à la transformation structurelle par la croissance. Ainsi, des thèmes tels que l'emploi, la productivité, les investissements et l'évolution des modes de production y étaient un peu laissés de côté, alors qu'ils avaient fait l'objet d'une attention particulière pendant les Décennies des Nations Unies pour le développement. En outre, si l'un des objectifs du Millénaire pour le développement était consacré à l'égalité des sexes et s'il avait été établi que la réduction de la pauvreté devait passer par la lutte contre les inégalités, les disparités économiques, entre autres, ne faisaient pas expressément partie des objectifs. Comme le programme de développement de l'Organisation des Nations Unies, les objectifs du Millénaire prônaient la coopération internationale, l'objectif 8 consistant à mettre en place un partenariat mondial pour le développement dans des domaines tels que le système commercial et financier; la prise en compte des besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement; la viabilité de la dette extérieure; l'accès à des médicaments à un prix abordable; et les nouvelles technologies.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté par sa résolution 70/1 le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend 17 objectifs de développement durable et 169 cibles. Au total, 193 chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants se sont engagés à assurer un développement durable en mettant pleinement en œuvre le Programme d'ici à 2030. Parallèlement, l'Assemblée s'est félicitée de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris dans sa résolution 71/228 du 21 décembre 2016, et a approuvé le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), respectivement le 27 juillet et le 3 juin 2015. Ces accords internationaux étaient le fruit de longues négociations entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de consultations avec des organisations de la société civile, le secteur privé, le milieu universitaire et le monde du développement dans son ensemble. Le nouveau consensus international en faveur du développement durable reflète donc les aspirations de larges pans de la population mondiale.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 renoue avec la tradition des précédentes stratégies de développement en établissant un cadre général pour le développement mondial. Tels qu'ils sont formulés, les objectifs de développement durable tiennent pleinement compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement, soulignant surtout leur interdépendance. Ainsi, l'objectif de croissance économique couvre divers aspects sociaux, tels que la sauvegarde de l'environnement et l'inclusivité, qui passe par le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Il en va de même pour tous les autres objectifs, dont la formulation met en évidence les liens entre les différentes dimensions du développement durable. Dès lors, il importe de veiller à la cohérence

des politiques pour faire en sorte que les mesures prises tiennent compte de toutes ces dimensions.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable qui y figurent sont plus ambitieux que les programmes auxquels ils succèdent. Ils prévoient l'élimination totale de la pauvreté, de la faim, de l'analphabétisme, de la discrimination fondée sur le sexe et d'autres formes d'inégalités sociales. L'objectif n° 10 consiste par exemple à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Par ailleurs, les objectifs reflètent clairement la volonté de la communauté internationale d'éliminer les lois discriminatoires, de mettre en place des systèmes de protection sociale et de faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions internationales. Cette détermination à réduire les inégalités s'inscrit dans la ligne des engagements pris dans le cadre des Stratégies internationales du développement pour les Décennies des Nations Unies pour le développement, et concorde avec l'esprit de la Déclaration de Copenhague sur le développement social¹¹.

Les objectifs de développement durable accordent une attention particulière à la sauvegarde de l'environnement et à ses liens avec d'autres dimensions du développement. Plusieurs d'entre eux portent exclusivement sur l'environnement, notamment sur la lutte contre les changements climatiques; la protection des océans, des mers et du milieu marin; et la protection des écosystèmes terrestres. En outre, les cibles relatives à la croissance économique et au développement social englobent aussi des considérations d'ordre environnemental.

Tout en mettant l'accent sur les objectifs sociaux et environnementaux, le Programme 2030 replace au centre des préoccupations certaines questions qui avaient une place de choix dans les Stratégies pour les quatre Décennies des Nations Unies pour le développement, à savoir la croissance économique, la diversification économique, l'industrialisation et la mise en place d'infrastructures, surtout dans les pays les moins avancés.

Le Programme 2030 est universel, en ce sens qu'il s'applique tant aux pays développés qu'aux pays en développement. Les pays développés n'ont toutefois pas pour seul rôle d'apporter une aide financière et technique aux pays en développement, car il est admis que chaque pays doit engager des actions, eu égard à son contexte national, pour atteindre les objectifs de développement durable.

Enfin, les objectifs soulignent combien il importe d'avoir conscience que les pays doivent définir leurs propres priorités et politiques pour œuvrer efficacement au développement durable sous tous ses aspects. L'appropriation nationale joue à cet égard un rôle critique. Les pays ont ainsi la responsabilité et la possibilité d'adapter les objectifs et les cibles de sorte que ceux-ci soient en phase avec leur propre contexte national et de définir les stratégies et mesures grâce auxquelles ils pourront progresser au mieux sur la voie du développement durable. Les analyses présentées dans l'*Étude* mettent d'ailleurs en lumière des expériences de développement, antérieures mais toujours pertinentes pour définir ces stratégies et mesures.

¹¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution I, annexe I.

Principaux enseignements tirés de l'Étude

Les analyses présentées dans l'Étude ont toujours été logiquement en phase avec le programme de développement de l'Organisation des Nations Unies et d'autres engagements internationaux. Ainsi, le choix des thèmes traités dans l'Étude d'une année à l'autre a été guidé par l'évolution du programme; et les analyses ont, à leur tour, influencé la direction donnée au programme. Sont rappelés ci-après deux domaines où l'Étude a apporté une contribution, à savoir la notion même de développement et l'importance de la planification et du rôle de l'État dans le développement.

Le développement : des transformations multidimensionnelles et propres au contexte

Les analyses présentées dans l'Étude se sont fait l'écho de l'évolution du concept de développement au fil du temps. À la fin des années 50, elles ont commencé de mettre en avant l'idée que le développement économique ne se limitait pas à des modifications superficielles de la distribution des ressources entre les différents secteurs d'activité, mais exigeait de vastes et profonds changements de la structure de l'économie¹².

Le développement économique a été défini comme la transformation structurelle des pays aboutissant à la diversification économique, à une croissance stable marquée par un juste équilibre entre les secteurs agricole et industriel et à l'amélioration des conditions de vie. L'Étude a avancé un argument toujours d'actualité pour de nombreux pays en développement, à savoir que le déclin rapide du secteur traditionnel n'était ni probable, ni souhaitable et que la croissance économique, pour être optimale, appelait au contraire un équilibre entre la contraction du secteur de subsistance et l'émergence de possibilités d'emploi dans le secteur marchand. Par ailleurs, elle a pris acte de la nécessité de parvenir à une croissance forte et stable, soulignant à cet égard que le problème de la rareté et de la pénurie était trop vaste pour être réglé uniquement par la redistribution et l'optimisation des quantités disponibles¹³. Il est essentiel de stimuler la croissance économique, surtout dans les pays les moins avancés, comme en témoigne l'objectif de développement durable n° 8, et plus particulièrement sa cible 1, selon laquelle il faut maintenir dans ces pays un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 %¹⁴.

Très tôt, des objectifs sociaux et économiques ont été associés à la notion de développement. Des questions liées à la gestion des ressources naturelles, à la dégradation de l'environnement, aux changements climatiques et aux liens qui existent entre ces problématiques et d'autres dimensions du développement ont été intégrées dans les études successives, pour y prendre une place encore plus importante au début des années 2000.

L'étude *World Economic Survey 1969-1970* a mis en lumière l'importance du contexte, notion plus pertinente que jamais, en affirmant que le développement n'était pas un chemin tout tracé que chaque pays devait suivre, mais un processus

¹² *World Economic Survey 1959* (United Nations publication, Sales No. 60.II.C.1), p. 7.

¹³ *World Economic Survey, 1969-1970* (United Nations publication, Sales No. E.71.II.C.1), pp. 15-16.

¹⁴ *World Economic Survey, 1971* (United Nations publication, Sales No. E.72.II.C.2), p. 12.

variable et incertain, qui dépendait de la culture et des préférences de chacun, des ressources à leur disposition et de technologies en constante évolution.

L'importance de la planification du développement et des capacités de l'État

Il importe de renforcer la capacité de planification stratégique des États pour relever les enjeux du développement durable. La consolidation des liens positifs existant entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement exige une coordination appropriée des divers domaines d'intervention et des acteurs tels que le secteur privé, les gouvernements et la société civile. La transition vers le développement durable n'est possible que si les gouvernements sont dotés de capacités institutionnelles suffisantes pour prendre des mesures à court terme compatibles avec les objectifs de développement à long terme.

En 1964, l'*Étude* a proposé une analyse de la planification du développement qui n'a rien perdu de son actualité. Elle notait que l'accélération du développement économique et social nécessitait une approche à long terme de la formulation des politiques et qu'il apparaissait désormais que les décisions ne devaient pas être prises uniquement en fonction de la situation actuelle, mais devaient contribuer activement aux changements structurels et institutionnels indispensables au développement économique¹⁵. Il reste par ailleurs essentiel, pour parvenir au développement durable, d'améliorer la qualité des services sociaux et la capacité de l'administration publique de mobiliser des ressources nationales.

Outre la planification stratégique, la contribution déterminante de l'État au développement a été soulignée. Le contraste entre l'évolution observée dans les années 80 et 90 dans les pays d'Amérique latine et d'Afrique, d'une part, et d'Asie, d'autre part, a permis de mieux comprendre le rôle important que joue l'État dans la gestion de l'économie. Les pays qui ont appliqué une politique centrée sur les marchés, telle que préconisée par le Consensus de Washington, ont considérablement régressé sur le plan du développement, tandis que ceux dont l'État est intervenu davantage ont connu une croissance plus forte, ont diversifié leur économie et ont réduit drastiquement leur taux de pauvreté. Il ressort des analyses menées dans le cadre de l'*Étude* que le renforcement de la capacité des États d'intervenir dans la gestion de l'économie est essentiel au développement à long terme.

Avec l'adoption du Programme 2030, la communauté internationale témoigne de l'importance qu'elle attache à nouveau à la planification du développement et à la nécessité de renforcer la capacité des pays de comprendre et de gérer, à long terme et en tenant pleinement compte du rôle de multiples acteurs, les liens qui existent entre les différentes dimensions du développement durable. La cible 17.9, entre autres, qui demande d'« appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable », est un appel explicite en faveur du renforcement des capacités des pays.

¹⁵ *World Economic Survey 1964 – Part I* (United Nations publication, Sales No. 65.II.C.1), p. 2.

IV. La situation mondiale actuelle et les obstacles au développement durable

Comme mentionné précédemment, la situation mondiale a joué un rôle important dans la mise en œuvre du programme de développement international. L'impressionnante coopération internationale mise en place après la Seconde Guerre mondiale et les institutions qu'elle a engendrées ont établi des conditions propices à la mise en œuvre de la Stratégie de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée en décembre 1961, et contribué à la réalisation des objectifs fixés avant l'échéance prévue. Cependant, bon nombre des objectifs définis dans les Stratégies internationales du développement correspondant aux Décennies pour le développement suivantes n'ont pas été atteints, en raison, notamment, d'une conjoncture économique mondiale défavorable, d'une coordination internationale inadaptée et d'une coopération au développement insuffisante.

Plus récemment, la bonne conjoncture économique des premières années du début du nouveau millénaire a favorisé les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'objectif consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté dans le monde à l'horizon 2015 avait été atteint en 2010. Toutefois, en 2008 et 2009, le monde a traversé sa plus grave crise financière depuis la Grande Dépression de 1929. Depuis, le taux de croissance annuel moyen à l'échelle mondiale a reculé de près d'un point de pourcentage par rapport à la décennie ayant précédé la crise et les taux de croissance réels ont été systématiquement inférieurs aux attentes des prévisionnistes. La réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement a ainsi été ralentie au cours des dernières années ayant précédé 2015.

L'expérience des dernières années de la crise et des années qui ont suivi, période finale de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire, illustre l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et de la stabilité macroéconomique et financière pour mener à bien les objectifs de développement durable. Il est donc primordial de relancer la croissance économique mondiale. Toutefois, le monde reste aux prises avec un ralentissement persistant de l'activité économique, des marchés du travail en berne, un faible niveau d'investissement et une progression médiocre de la productivité. Plus de huit ans après la crise financière mondiale, les responsables politiques, partout dans le monde, continuent de faire face à d'énormes défis pour stimuler l'investissement et relancer la croissance.

L'effet limité des instruments de politique monétaire traditionnels dans certains grands pays développés, où les taux d'intérêt sont proches de zéro, est lourd de conséquences pour l'économie mondiale. La stagnation prolongée de l'économie mondiale risque d'entraver gravement la croissance, de créer de l'instabilité dans les échanges commerciaux et sur les marchés financiers et de réduire le niveau des investissements et des financements à des conditions libérales dans les pays en développement.

Ainsi, la vigueur de l'économie mondiale conditionne dans une large mesure la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La partie ci-après est consacrée à la conjoncture économique mondiale actuelle et aux

obstacles qu'elle représente pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Croissance économique

La croissance économique mondiale ayant atteint en 2016 son plus bas niveau depuis la grande récession de 2009, la conjoncture économique demeure aujourd'hui difficile et le retour à une croissance robuste et équilibrée paraît encore loin. Selon les prévisions du rapport intitulé *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2017*, une reprise modérée de la croissance mondiale est attendue en 2017 et 2018, mais son rythme devrait rester inférieur à la moyenne enregistrée pendant la période 1998-2007¹⁶.

L'atonie de l'économie mondiale s'explique par la faiblesse des investissements, l'essoufflement du commerce mondial, le tassement de la productivité et le niveau élevé de la dette. Ces différents facteurs ont créé un cercle vicieux soulignant la forte interdépendance entre la demande globale, l'investissement, la productivité et le commerce. La situation s'est aggravée en raison du niveau peu élevé des prix des matières premières depuis la mi-2014 dans de nombreux pays exportateurs, tandis que le durcissement des politiques publiques en réaction au creusement des déficits des finances publiques et des balances des opérations courantes compromet davantage les perspectives de croissance. En outre, les conflits et les tensions géopolitiques continuent de grever sérieusement les perspectives économiques dans plusieurs régions.

La fragilité de la croissance économique pourrait compromettre la réalisation des objectifs de développement durable à différents égards. Elle risque tout d'abord de limiter la capacité de l'économie de créer des emplois, d'accroître les revenus et donc de réduire la pauvreté grâce à la croissance. Ce manque de dynamisme de la croissance pourrait en outre restreindre le volume des ressources financières disponibles pour les investissements dans des domaines essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable, comme l'infrastructure, les soins de santé, l'éducation, la protection sociale et l'adaptation aux changements climatiques. L'insuffisance des ressources risque, à terme, d'affaiblir la volonté politique d'œuvrer activement à la réalisation des objectifs de développement et d'honorer les engagements souscrits dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Marché du travail

La faiblesse prolongée de la croissance économique mondiale a porté préjudice à l'emploi. Selon les estimations fournies par l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans son rapport intitulé *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2016*¹⁷, on compte aujourd'hui 27 millions de chômeurs de plus qu'avant la crise financière mondiale. Dans l'édition 2017 de ce rapport¹⁸, l'OIT prévoit que cette tendance se poursuivra en 2017, avec 3,4 millions

¹⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.17.II.C.2.

¹⁷ Genève, Bureau international du Travail, 2016.

¹⁸ Genève, Bureau international du Travail, 2017.

de nouveaux chômeurs, hausse qui s'explique notamment par la montée du chômage dans les pays émergents. De plus, l'emploi vulnérable reste très répandu. À l'échelle mondiale, 1,4 milliard de personnes, soit 42 % de la population active totale, sont en situation d'emploi vulnérable en 2017.

Dans de grands pays développés, comme l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Japon ou encore le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le taux de chômage a retrouvé son niveau d'avant-crise ou s'en est rapproché. Toutefois, la plupart des États membres de l'Union européenne autres que l'Allemagne et le Royaume-Uni continuent d'enregistrer un taux de chômage élevé. Dans le même temps, les salaires réels ont stagné ou diminué ces dernières années, ce qui a contribué à une accentuation des inégalités de revenu dans de nombreux pays développés.

De surcroît, dans la majorité des régions en développement, le marché du travail s'est dégradé ces dernières années. La plupart des régions du monde connaissent un taux élevé de chômage ou d'emploi vulnérable, parfois les deux. Si le taux de chômage est généralement faible en Asie de l'Est et du Sud, l'emploi vulnérable, l'emploi informel et la pauvreté des travailleurs demeurent des problèmes majeurs dans la plupart des pays de cette région. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le marché du travail s'est également détérioré ces dernières années à la suite de graves crises économiques survenues dans plusieurs pays. En Afrique sub-saharienne, la mauvaise qualité de l'emploi reste le principal problème du marché du travail, aggravé par la croissance rapide de la population en âge de travailler. L'Afrique du Nord et l'Asie occidentale affichent elles aussi des taux de chômage élevés.

Dans de nombreuses régions développées et en développement, le chômage des jeunes est une source de préoccupation majeure. Comme indiqué dans le rapport *Emploi et questions sociales dans le monde 2016: Tendances pour les jeunes*, le taux de chômage mondial était attendu en hausse en 2016, à 13,1 %, après avoir diminué pendant plusieurs années¹⁹. Un chômage élevé chez les jeunes risque de ralentir considérablement la réalisation des objectifs de développement durable en raison de ses effets directs et à plus long terme sur les inégalités, la pauvreté des travailleurs, la propension des travailleurs à se retirer de la population active, l'émigration, l'incitation à poursuivre des études et le risque d'agitation sociale.

Investissement et commerce

Ces dernières années, la faiblesse de l'investissement a été la principale cause du ralentissement de la croissance économique mondiale, de par son incidence sur la demande, la productivité et le commerce international. Face à l'insuffisance de la demande, à laquelle s'ajoute le climat mondial d'incertitude économique et politique, les entreprises sont réticentes à investir dans le capital productif. En dépit de conditions monétaires favorables à l'échelle mondiale, la croissance de l'investissement en capital n'a pas rebondi après la crise financière mondiale et a fortement ralenti depuis 2014.

La faiblesse prolongée de l'investissement explique la décélération de la productivité constatée dans les pays développés et de nombreux pays en

¹⁹ Genève, Bureau international du Travail, 2016.

développement. Le recul de l'investissement risque de nuire à l'innovation et à la qualité des infrastructures, deux facteurs essentiels du progrès technologique et des gains d'efficacité, dont dépend la hausse de la productivité à moyen terme. L'insuffisance des investissements dans les infrastructures, comme les équipements collectifs, les transports et les énergies renouvelables, pourrait peser sur la croissance et compromettre les perspectives de développement durable.

La diminution de la demande en biens d'équipement, conjuguée à la faiblesse des investissements, a également freiné le commerce mondial. Or, les biens d'équipement représentent environ 39 % des échanges de marchandises à l'échelle mondiale. Ainsi, dans de nombreux pays, le repli sensible des investissements a fortement limité la croissance des échanges commerciaux. Dans ce contexte, ces échanges n'ont progressé que de 1,2 % en 2016, soit le troisième taux le plus faible de ces 30 dernières années, et leur faiblesse généralisée concerne aussi bien les économies développées que les pays en développement et les pays en transition. De plus, la progression qu'ils ont enregistrée, si elle est faible au regard des années passées, l'est également par rapport à la croissance économique globale. Le ratio entre la croissance du commerce mondial et l'augmentation du produit mondial brut a constamment diminué depuis les années 90, passant d'un facteur de 2,5 à 1.

Le ralentissement de la croissance du commerce mondial pourrait limiter la hausse de la productivité, le commerce international étant un facteur d'accélération de la diffusion des technologies entre les pays mais aussi d'une amélioration de l'efficacité de l'allocation des ressources, qui a généré, sans aucun doute, d'importants gains économiques dans de nombreux pays. Cependant, en rendant certains secteurs moins compétitifs que d'autres sur le marché mondial, le commerce international a également créé de grands déséquilibres, qui ont aggravé les inégalités de revenu, détruit des emplois et fait baisser les salaires des travailleurs dans les secteurs concernés

Plus récemment, l'intérêt grandissant que beaucoup de pays ont porté au protectionnisme et aux politiques de repli sur soi illustre le mécontentement de plus en plus grand que suscite la répartition des coûts et des avantages du renforcement de l'intégration économique mondiale. La mise en place d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable préconisé dans la cible 17.10 des objectifs de développement durable peut apporter une contribution importante à l'accélération des activités de développement menées dans de nombreux pays, à condition qu'il existe des mécanismes nationaux et internationaux permettant de gérer les déséquilibres mondiaux et de prévenir les conséquences sociales néfastes du commerce.

En se répercutant sur la croissance de la productivité, l'atonie du commerce et de l'investissement peut avoir des effets à long terme sur la réalisation des objectifs de développement durable. Si ces tendances se poursuivent, il n'est pas certain que l'on parvienne à se rapprocher de ces objectifs, notamment ceux qui ont trait à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la création d'emplois décents pour tous.

Financement du développement durable

Pour combler le déficit de financement et atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, il faudra mobiliser des ressources financières considérables, tant à l'échelle nationale qu'au niveau international.

Toutefois, le ralentissement prolongé de la croissance économique mondiale rend particulièrement difficiles les investissements à long terme.

La période de faible croissance économique a pesé sur les recettes publiques dans de nombreux pays, leur situation budgétaire s'en trouvant ainsi aggravée. Dans les pays en développement tributaires de l'exportation de produits de base, les finances publiques sont soumises à une pression croissante, particulièrement forte depuis la chute des cours en 2014. La dette libellée en devises s'accroît dans les pays en développement, à la faveur notamment du niveau historiquement bas des taux d'intérêt dans les pays développés, exposant ainsi les emprunteurs à des risques de change.

Soucieux d'assurer la viabilité de leur situation budgétaire et de leur dette, les pays seront de plus en plus tentés de réduire les dépenses de protection sociale finançant, entre autres, le soutien au revenu, les soins de santé et l'éducation. En outre, les coupes sombres opérées dans l'investissement productif, notamment dans les projets essentiels d'infrastructure, vont aggraver les obstacles structurels existants et freiner la croissance de la productivité à moyen et long terme, compromettant davantage la réalisation des objectifs de développement durable. Les financements internationaux sont un complément indispensable de la mobilisation des recettes nationales. Or les pays en développement dans leur ensemble ont longtemps enregistré un transfert net de ressources négatif.

Les politiques monétaires adoptées par les pays développés dans le sillage de la crise financière mondiale ont eu un effet notable sur les flux de capitaux en provenance et à destination des pays en développement, notamment sur les économies émergentes aux marchés financiers très ouverts. En particulier, le recours par les banques centrales des pays développés à des instruments de politique monétaire non conventionnels, à l'instar de la politique dite d'assouplissement quantitatif consistant à acheter une grande quantité d'actifs financiers, a eu des conséquences majeures au-delà des frontières de ces pays. Des études empiriques récentes montrent que les mesures d'assouplissement quantitatif ont amplifié le caractère procyclique et l'instabilité des flux de capitaux vers les pays en développement.

Ces fortes fluctuations des flux transfrontaliers de capitaux ont augmenté la vulnérabilité financière de nombreux pays. Pour les banques centrales et les États, la gestion de flux de capitaux imprévisibles a constitué un enjeu politique de taille ces dernières années. À terme, les divergences d'orientation de la politique monétaire entre la Réserve fédérale des États-Unis et les banques centrales d'autres grands pays pourraient accroître la volatilité des flux de capitaux.

L'aide publique au développement et d'autres formes de financement public sont des outils essentiels pour le financement du développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés. Assorti ou non de conditions préférentielles, les flux financiers publics internationaux à destination des pays en développement se sont inscrits en légère hausse ces dernières années. Selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'aide au développement a atteint en 2016 le niveau record de 142,6 milliards de dollars, soit 8,9 % de plus qu'en 2015. Elle a représenté 0,32 % du revenu national brut (RNB) en 2016, contre 0,30 % en 2015.

Mais seuls six pays ont atteint l'objectif de maintenir l'aide publique au développement à 0,7 % ou plus de leur RNB²⁰.

Le volume de prêts consentis par les banques multilatérales de développement et dans le cadre de la coopération Sud-Sud s'est sensiblement accru ces dernières années. Néanmoins, les ressources financières disponibles aux niveaux national et international demeurent insuffisantes pour assurer l'ensemble des investissements nécessaires au développement durable, notamment dans les pays les plus pauvres.

Pour insuffler un nouvel élan à l'économie mondiale et au système financier mondial, il faut avancer plus rapidement sur les questions systémiques liées à la cohérence des politiques et des structures institutionnelles afin de renforcer la « stabilité macroéconomique mondiale », ainsi que le prévoit la cible 17.3 des objectifs de développement durable.

V. Réflexions finales

Le bilan des analyses des politiques de développement présentées au fil des ans dans l'*Étude* donne matière à réflexion sur la riche histoire du développement de ces 70 dernières années. De toute évidence, chaque période particulière a ses caractéristiques propres, qui ne peuvent se reproduire. Pourtant, un regard rétrospectif sur ces analyses permet de tirer des enseignements qui pourraient se révéler utiles pour l'examen et l'évaluation des options dont dispose la communauté internationale pour honorer ses engagements en matière de développement durable.

Le message qui ressort clairement de l'*Étude* concerne l'urgente nécessité de renforcer les institutions nationales et mondiales pour tirer le meilleur parti des retombées positives de la mondialisation en réduisant les risques inhérents à un monde interdépendant. Des institutions adaptées sont nécessaires pour prévenir l'apparition de grands déséquilibres qui entraînent presque inmanquablement des crises mondiales. Si ces déséquilibres et ces crises se produisent, il appartient à de telles institutions de faciliter un redressement ordonné, conformément aux objectifs de développement fixés aux niveaux national et international. Grâce à l'action de ces institutions, et à leur bon fonctionnement, le développement promis à tous grâce à la mondialisation peut devenir une réalité, en particulier pour les pays à faible revenu, plus vulnérables que les autres face aux turbulences des marchés mondiaux. Outre la gestion des risques et la réponse aux crises, les institutions nationales et mondiales doivent jouer un rôle actif dans la promotion du développement humain. Quelques années avant l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'*Étude* a proposé la mise en œuvre d'une nouvelle donne planétaire durable pour faciliter la mobilisation « d'investissements massifs (des secteurs public et privé) dans de nouvelles infrastructures, de nouvelles capacités et de nouvelles institutions pour répondre aux problèmes que posent l'atténuation et l'adaptation »²¹. Inspirée des politiques du New Deal mises en œuvre avec succès aux États-Unis afin de permettre la reprise après la Grande Dépression des

²⁰ Voir <http://www.oecd.org/fr/cad/aide-au-developpement-augmente-de-nouveau-en-2016-mais-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-diminuent.htm>.

²¹ *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde*, 2009 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.09.II.C.1), p. xviii.

années 30, cette nouvelle donne contribuerait à stabiliser rapidement la croissance de l'économie mondiale grâce à une stratégie axée sur l'investissement.

La mise en œuvre des principaux éléments de cette proposition permettrait de traduire le consensus établi avec l'adoption du Programme 2030 en une action politique concertée à l'échelle mondiale, propre à accélérer l'investissement dans les infrastructures résilientes, la création d'emplois et le développement social dans le cadre du programme mondial en faveur du développement durable et d'une forte croissance sobre en carbone.

Au fil des ans, les analyses présentées dans l'*Étude* ont régulièrement mis en avant la nécessité de s'attacher davantage à consolider la volonté politique de coopérer plus étroitement au niveau international pour mettre en place un système de gouvernance mondiale ouvert, transparent, participatif et responsable. Le renforcement du consensus mondial en faveur d'une action collective à l'échelle internationale revêt une importance cruciale à l'heure où le monde fait face à de multiples menaces risquant de favoriser un repli sur soi des pays.

Les suggestions émises ici ne sont pas nouvelles, ni révolutionnaires: elles sont formulées sur la base de l'expérience commune de nombreux pays au cours des sept dernières décennies. Beaucoup des solutions proposées ont été mises en œuvre dans plusieurs pays développés dans les années 60 et 70, puis délaissées à mesure que le système mondial évoluait. Le potentiel destructeur des crises et de l'instabilité se propageant par-delà les frontières, en particulier pour les petites économies ouvertes et les pays les plus sensibles aux aléas des marchés mondiaux des produits de base, justifie que l'on tire de l'oubli les leçons du passé, pour réinventer notre manière de penser et prendre des mesures audacieuses pour rompre le cycle des déséquilibres et des bouleversements.
